



Wallonie

PROVINCE DU BRABANT WALLON
Arrondissement de Nivelles

ANNEXE 16

CERTIFICAT D'URBANISME N°1 – ANNEXE 16

Référence Ville : CU1-2026/223 - Référence Notaire : AA/2250519

En réponse à votre demande de certificat d'urbanisme n°1 réceptionnée en date du 21 avril 2026 relative à un bien (des biens) sis Rue Raymond Luycx, 126 à 1480 Tubize cadastré(s) 1e division. Tubize, section B numéro 155E5 et appartenant à l'

na, nous avons l'honneur de vous adresser, ci-après, les informations visées aux articles D.IV.1, §3, 1° et D.IV.97 du Code du Développement territorial (ci-après le Code).

Le(s) bien(s) en cause :

1. se trouve(nt) en zone d'habitat au plan de secteur de Nivelles adopté par arrêté royal du 1^{er} décembre 1981 ;
** Les destinations sont précisées par zone dans les articles D.II.24 et suivants du Code.*
2. est (sont) soumis, en tout ou en partie, pour des raisons de localisation, à l'application d'un guide régional d'urbanisme (** guide téléchargeable sur le site du SPW dédié au Code ou sur le géoportail « walonmap » du SPW*) :
 - a) dispositions relatives aux enseignes et aux dispositifs de publicité ;
 - b) dispositions relatives à l'accessibilité et l'usage des espaces et bâtiments ou parties de bâtiments ouverts au public ou à usage collectif par des personnes à mobilité réduite (PMR) ;
3. n'est pas actuellement situé dans un projet de plan de secteur ;
4. est situé(s) :
 - a) en zone d'habitat urbain périphérie de densité C (25 à maximum 80 logements / hectare de superficie de terrain) au schéma de développement communal (= ancien Schéma de structure communal adopté par le conseil communal le 2 mai 2005) ;
 - b) en zone d'habitat urbain périphérie (article 14) dans le guide communal d'urbanisme (ancien RCU) ;
 - c) dans le périmètre d'un schéma d'orientation local (SOL) – P.C.A n° II " Bruyères-Pechy" approuvé par arrêté royal le 06 novembre 1956 (modifié le 28/11/1963) : zone(s) : zone d'habitations continues (sans zone de recul) suivie d'une zone de cours et jardins ;
 - d) n'est pas repris dans le périmètre d'un permis de lotir ou permis d'urbanisation ;
 - e) non repris dans le périmètre d'un rapport urbanistique environnement (devenu S.O.L. sous CoDT) ;
** Les prescriptions des outils communaux peuvent être transmises par la Ville sur simple demande via l'adresse info@tubize.be et sont généralement téléchargeables depuis le géoportail du SPW (walonmap).*
5. est (sont) :
 - a) soumis à un droit de préemption : non ;
 - b) repris dans la limite d'un plan d'expropriation (associé à l'atlas des voiries, un schéma d'orientation local, un plan d'alignement, ...) : non ;
 - c) repris dans un Plan d'alignement et/ou emprise : oui, emprise (Sentier n°94 modifié) ;



Ville de Tubize
Grand Place 1 – 1480 Tubize
Certificat d'urbanisme n°1 n° CU1-2026/223
Date séance du Collège communal : 04/05/2026
page 1 sur 4

- d) repris dans le périmètre d'un remembrement foncier : non ;
6. est (sont) :
- a) situé(s) dans un périmètre :
- d'un site à réaménager (visé à l'article D.V.1 du Code) : non ;
 - de réhabilitation paysagère et environnementale (visé à l'article D.V.7 du Code) : non ;
 - de remembrement urbain (visé à l'article D.V.9 du Code) : non ;
 - de revitalisation urbaine (visé à l'article D.V.12 du Code) : non ;
 - de rénovation urbaine (visé à l'article D.V.13 du Code) : non ;
- * Ces propriétés tombent sous l'application de l'article D.IV.22 du Code, ce qui signifie que les demandes de permis seront à introduire auprès des services du SPW-TLPE-Direction du Brabant wallon, Avenue Einstein, 12 à 1300 Wavre et délivrées par l'autorité régionale.*
- b) est (sont) inscrit(s) sur la liste de sauvegarde du Code wallon du Patrimoine : non ;
- c) est (sont) visé(s) par une procédure de classement ou classé du même Code : non ;
- d) est (sont) situé(s) dans une zone de protection : non ;
- e) est (sont) visé(s) à la carte archéologique : zone non colorée ;
- f) comprend un ou des arbre(s), arbuste(s), haie(s) dit(s) remarquables : non
- g) est (sont) repris :
- au titre de bien repris dans une zone pastillée à l'inventaire régional du patrimoine : non ;
 - à l'inventaire communal (* liste annexée au GCU) : non ;
 - à l'inventaire du Patrimoine immobilier culturel : non ;
 - qui relève(nt) du petit patrimoine populaire, qui bénéficie(nt) ou a (ont) bénéficié(s) de l'intervention financière de la Région, au sens du Code wallon du Patrimoine : non ;
 - sur la carte « Etat des sols » (Décret Sol) : zone non colorée ;
7. est (sont) compte tenu de la situation des lieux :
- a) repris au PASH (Senne) en assainissement collectif ;
Remarque : est actuellement raccordable au réseau d'égouttage public ;
- b) Type voirie :
- voirie communale pourvue d'un revêtement solide (largeur supérieure à 4m) ;
 - Propriété(s) bordée(s) ou traversée(s) par un (des) tracé(s) de voirie représenté(s) à l'Atlas des voiries : oui, Sentier n°94 modifié ;
- Équipement voirie :
- dispose d'un réseau de distribution d'eau : oui (gestionnaire de réseau : SWDE) ;
 - dispose d'un réseau de distribution d'électricité : oui (gestionnaire de réseau : ORES) ;
 - situé(s) dans ou à proximité de zone(s) desservie(s) par le gaz de ville (informations issues de la carte C13 associée au schéma de développement communal non mise à jour depuis 2005) : oui ;
- * Pour tout renseignement complémentaire (confirmation existence, localisation canalisation, profondeur, réseau suffisant, modalités de raccordement, ...), veuillez contacter les gestionnaires : SWDE (réseau d'eau) et Ores (réseaux de gaz et électrique) <https://extranet.ores.be/fr/work-requests/gaz-connectability> .*
- c) est (sont) exposé(s) à un risque majeur, à un risque naturel ou à une contrainte géotechnique majeur :
- présence de conduite souterraine ou ligne aérienne ou pylône : situé à proximité d'une conduite : Sedilec gaz moyenne pression ;
 - situé dans ou à proximité d'une zone d'aléa d'inondation : aléa d'inondation moyen ;
 - traversé, bordé ou situé à proximité d'un lidaxe : concerné par un axe de ruissellement ;
 - traversé , bordé ou situé à proximité d'un cours d'eau : non ;



- situé dans ou à proximité d'un risque d'éboulement de parois rocheuse : non ;
- d) est (sont) situé(s) dans :
- une réserve naturelle domaniale ou agréée : non ;
 - une réserve forestière : non ;
 - dans un site Natura 2000 : non ;
 - ou à proximité d'une cavité souterraine d'intérêt scientifique : pas de cavités souterraine représentée, pour l'ensemble du territoire de Tubize, sur la carte « Atlas du karst wallon » ;
- une zone humide d'intérêt biologique au sens de l'article D.IV.57.2° à 4° : non ;
- e) est (sont) repris dans le plan relatif à l'habitat permanent : non ;

Informations complémentaires répertoriées dans la base de données de gestion des permis sur le territoire de la Ville de Tubize :

Le(s) bien(s) est (sont) repris ou concernés par :

- Permis d'urbanisme :
Pas de permis d'urbanisme traité sous la législation CWATUP (applicable avant le 1^{er} juin 2017) repris dans la base de données de gestion des permis ;
Pas de permis d'urbanisme traité depuis l'application du Code (applicable depuis le 1^{er} juin 2017) repris dans la base de données de gestion des permis ;
En cas de cession de permis se référer à l'article D.IV.92 du CoDT.
- Permis de lotir :
Pas de permis de lotir (ou modification de permis de lotir) délivré avant 2010 répertorié pour ce(s) bien(s) ;
- Permis d'urbanisation :
Pas de permis d'urbanisation (ou modification de permis d'urbanisation) répertorié pour ce(s) bien(s) ;
- Permis unique :
Pas de permis unique répertorié pour ce(s) bien(s) ;
- Déclaration(s) urbanistique(s) :
Pas de déclaration urbanistique répertoriée pour ce(s) bien(s) ;
- Division parcellaire d'un bien :
Pas de division parcellaire du ou des biens visé(s) ;
- Certificat(s) d'urbanisme n°2
Pas de certificat d'urbanisme n°2 traité depuis l'application du Code ;
Pas de certificat d'urbanisme n°2 répertorié pour ce(s) bien(s) ;
** Remarque : le délai de validité d'un certificat d'urbanisme n° 2 est limité à 2 ans.*
- Infraction(s) urbanistique(s)
(IU inscrit(s) dans l'onglet parcellaire) non existante ou non constatée à ce jour ;
Pas d'infraction(s) traité(s) sous la législation CWATUP ;
Pas d'infraction(s) traité(s) depuis l'application du Code ;
- Permis d'environnement ou déclaration(s) environnementale(s) :
Pas de permis d'environnement répertorié pour ce(s) bien(s) ;
- Déclaration(s) environnementale(s) – classe 3 :
Pas de déclaration environnementale répertoriée pour ce(s) bien(s) ;
- Réunion(s) de projets préalable(s) à l'introduction d'un permis :
Pas de réunion de projet préalable à l'introduction d'un permis d'urbanisme réalisée pour ce(s) bien(s) ;
- Réunion de patrimoine :
Pas de réunion de patrimoine organisée pour ce(s) bien(s) ;



- Permis pour implantations commerciales :
Pas de permis d'implantation commercial pour ce(s) bien(s) ;
- Dossier(s) « insalubrité » :
Pas de dossier « insalubrité » traité pour ce(s) bien(s) ;
- Permis de location :
Pas de permis de location répertorié pour ce(s) bien(s) ;
- Permis intégré environnemental :
Pas de permis intégré environnemental répertorié pour ce(s) bien(s) ;
- Permis intégré unique :
Pas de permis intégré unique répertorié pour ce(s) bien(s) ;
- Permis d'intégré urbanisme :
Pas de permis intégré urbanisme répertorié pour ce(s) bien(s) ;
- Permis voirie :
Pas de permis voirie répertorié pour ce(s) bien(s) ;
- Autres type de dossiers répertoriés :
Pas de dossier répertorié pour ce(s) bien(s) ;
- Projet d'assainissement :
Pas de projet d'assainissement répertorié pour ce(s) bien(s) ;
- Déclarations impétrants :
Pas de déclarations d'impétrants répertoriées pour ce(s) bien(s) ;
- Déclaration implantation commerciale :
Pas de déclaration d'implantation commerciale répertoriée pour ce(s) bien(s).

